



## DPE des logements chauffés à l'électricité : Sylviane Noël et Cyril Pellevat se réjouissent d'une nouvelle baisse annoncée du coefficient de conversion qu'ils réclament depuis 2023 !

**La crise du logement impose de corriger les règles qui aggravent inutilement les tensions du marché. Alors que le Gouvernement envisagerait une nouvelle baisse du coefficient de conversion de l'électricité dans le DPE, les sénateurs Sylviane Noël et Cyril Pellevat saluent une orientation qu'ils défendent depuis 2023 et appellent à confirmer cette correction attendue pour les logements chauffés à l'électricité.**

Depuis plusieurs années, les sénateurs Sylviane Noël et Cyril Pellevat alertent le Gouvernement sur les effets injustes et contre-productifs de la méthode de calcul du diagnostic de performance énergétique, en particulier pour les logements chauffés à l'électricité.

Dans un département de montagne comme la Haute-Savoie, où de nombreux logements sont équipés de chauffages électriques, cette méthode a conduit à classer de très nombreux biens parmi les « passoires énergétiques », alors même que l'électricité française est largement décarbonée. Cette situation a contribué à fragiliser encore davantage un marché immobilier déjà sous tension, en freinant la location, la vente et la mobilisation d'une partie du parc existant.

**Dès 2023, les deux parlementaires avaient déposé une proposition de loi visant à atténuer la crise du logement par une modification rationalisant la méthode de calcul du diagnostic de performance énergétique. Leur objectif était clair : mettre fin à une aberration qui aboutissait à pénaliser des logements chauffés grâce à une énergie largement décarbonée, rétablir une approche plus équitable entre les différents modes de chauffage et adapter les outils réglementaires aux réalités énergétiques et territoriales, notamment dans les zones de montagne.**

Le 9 juillet 2025, le Gouvernement avait annoncé une première évolution importante : l'abaissement du coefficient de conversion de l'électricité, dit coefficient d'énergie primaire, de 2,3 à 1,9 à compter du 1er janvier 2026. Les deux sénateurs haut-savoyards avaient salué cette décision comme une première victoire du bon sens, tout en soulignant qu'elle demeurerait insuffisante.

Les informations publiées par la presse selon lesquelles **le Gouvernement envisagerait désormais une nouvelle baisse de ce coefficient vers 1,7**, constituent donc une nouvelle avancée encourageante. Elles confirment **la pertinence des alertes formulées depuis plus de deux ans par Sylviane Noël et Cyril Pellevat, qui n'ont cessé de dénoncer une méthode de calcul pénalisante pour les territoires ruraux et de montagne.**

Cette réduction permettrait de corriger plus justement l'écart de traitement entre les logements chauffés à l'électricité et ceux chauffés aux énergies fossiles. Elle contribuerait également à redonner de la cohérence à un outil dont la crédibilité a été fortement fragilisée par des effets de classement souvent incompris par les propriétaires, les locataires et les élus locaux.

L'objectif est de **rendre le DPE plus fiable, plus lisible et plus équitable, en distinguant mieux la performance énergétique réelle des logements et leur impact environnemental.**

À cet égard, ils estiment que la France doit assumer pleinement les atouts de son électricité décarbonée. **Il n'est pas cohérent de continuer à pénaliser aussi fortement des logements chauffés à l'électricité, alors même que les énergies fossiles restent traitées de manière beaucoup plus favorable dans la méthode de calcul.**

Cette nouvelle baisse, si elle devait être confirmée, constituerait une étape supplémentaire importante. Mais elle ne saurait être un point d'arrivée. En effet, cette baisse du coefficient de conversion reste insuffisante puisque le gaz, 70 à 100 fois plus carboné que l'électricité en France, reste avec un coefficient à 1.

**Sylviane Noël et Cyril Pellevat appellent le Gouvernement à poursuivre le travail engagé, dans le cadre national comme européen, afin que le DPE redevienne un outil crédible, stable et juste, au service de la transition énergétique, de la confiance des propriétaires et de la lutte contre la crise du logement.**